



**Collège Henri Dheurle**  
**9 rue Pierre de Coubertin**  
**33260 LA TESTE DE BUCH**  
Tél : 05 57 52 55 20

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE N° 5       ORDINAIRE       EXTRAORDINAIRE**

**Jeudi 28 septembre 2023 à 17 h 30,  
Salle des conseils**

**Quorum : 15**

**Nombre de membres présents : 21**

**Présidente : Mme SÉRÉ, Principale**

**Secrétaire de séance : Mme Emmanuel-Emile, CPE**

La Principale

A

Mesdames, Messieurs les membres  
du conseil d'administration



**Collège Henri Dheurle**

9 rue Pierre de Coubertin  
33260 La Teste de Buch

Téléphone : 05.57.52.55.20

Mèl :

[ce.0330129L@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330129L@ac-bordeaux.fr)

**Objet : Conseil d'administration N°1 - Convocation**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira en séance ordinaire le :

**Jeudi 28 septembre 2023  
à 17 h 30,  
en salle des conseils**

La Principale

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous y faire représenter par un suppléant.

**Ordre du jour :**

**1/ Affaires relatives au conseil d'administration**

↳ Approbation du PV du CA du 29 juin 2023

**2/ Affaires relatives au fonctionnement de l'établissement**

↳ Elections des représentants des parents d'élèves (vote via Pronote)

**3/ Affaires relatives aux actes budgétaires et financiers**

↳ Autorisation de signature de conventions

↳ Délégation de signature

↳ Décision budgétaire modificative

↳ Concession de logements

↳ Financement des voyages scolaires au ski et en Angleterre, sous réserve d'avoir reçu les appels d'offres

**4/ Affaires relatives à l'action éducative**

↳ Bilan de fonctionnement pédagogique 2022-2023

↳ Actions culturelles 2023-2024

↳ Protocole de Remplacement de Courte Durée (RCD)

↳ Constat de rentrée 2023

**5/ Questions diverses**

A déposer par voie numérique exclusivement à l'adresse [ce.0330129L@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330129L@ac-bordeaux.fr) au plus tard le **vendredi 22 septembre à 17 heures**.

*Si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **jeudi 5 octobre 2023 à 17h15** et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.*

Cordialement

Isabelle SÉRÉ,  
Principale



## **Emargement**

Le quorum étant atteint, Mme La principale ouvre la séance à 17h30 et présente l'ordre du jour.

## 1/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

### *(vote)* 1.1 – Approbation du PV du CA du 29 juin 2023 (annexe 1)

Mme la principale demande s'il y a des questions, des précisions, des amendements à apporter au procès-verbal. Aucune demande n'est faite. Le PV du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 21</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 21</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

## 2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

### *(vote)* 2.1 – Elections des représentants des parents d'élèves 2023

La principale explique les conditions selon lesquelles les prochaines élections des représentants des parents élèves pourraient se tenir par voie électronique, en s'appuyant sur le décret n°2023-805 du 21 août 2023.

- Vote par voie électronique sur le site BALOTILO
  - Visibilité de qui a voté
  - Vote anonyme
  - RGPD respectée, données seront supprimées au bout de quelques semaines. Les données ne sont pas utilisées à des fins commerciales par le site.
  - Utilisé par les syndicats
- Mise à jour de toutes les adresses mails par la Vie Scolaire
- Pour les parents n'ayant pas d'adresse mail, un document papier leur sera distribué.
- Possibilité pour les représentants des parents d'élèves de vérifier le fonctionnement du site, grâce aux codes donnés par Mme Séré à 5 observateurs.

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 21</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 21</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

## 3/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

### *(vote)* 3.1 – Autorisation de signature de conventions

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention de partenariat de septembre 2023 à septembre 2026 avec le Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) du Sud Bassin. L'objectif étant de mettre en place des actions de découverte du fonctionnement des entreprises, des secteurs d'activité pour les élèves et les personnels de l'Education Nationale. La participation est de 80 € par an. Le CLEE 's'occupe de l'organisation du forum des métiers + partenariat avec les lycées pour la découverte des métiers

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 21</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 21</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Mme la principale demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec la base aérienne 120 de Cazaux pour continuer le partenariat et préparer les élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

- Organisation du BIA les mercredis après-midi de 13h30 à 15h30 pendant 20 à 24 semaines en présence de militaires plus 1h/semaine en 2 groupes assurée par 2 professeurs du collège pour s'entraîner au BIA.

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 21</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 21</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

### *(vote)* 3.2 – Délégation de signature

Mme la principale demande aux membres du Conseil d'administration d'accepter la délégation du chef d'établissement à Mme DOMEK CASSERON pour les actes relevant de la gestion matérielle.

### Adopté par

<b>VOTANTS : 21</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 21</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

### 3.3 – Décision budgétaire modificative

*(Pour information)*

Exercice 2023 – DBM 9 : Régularisation des ressources spécifiques DSM – Répartition LOLF – P2 - Projet

Exercice 2023 – DBM 10 : Ouverture crédits dotation complémentaire DGF et accès à la demi-pension

**Départ de Mme GOMEZ à 17h58 = nombre de votants à 20.**

*(Pour vote)*

Mme La Gestionnaire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de prélever le montant de 10 000.00 € sur les fonds de roulement par mesure de précaution pour abonder le service de Restauration. Elle rappelle que si cette somme n'est pas utilisée, elle retourne aux fonds de roulement. Les augmentations de coûts ainsi que la baisse des effectifs nous amènent à être prudentes sur la gestion financière de cette fin d'année sur le SRH.

### Adopté par

<b>VOTANTS : 20</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 20</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

### *(vote)* 3.4 – Concession de logements

Mme La principale demande aux membres du Conseil d'administration de donner leur accord pour le renouvellement des logements occupés par NAS (Nécessité Absolue de Service) : Mme La Principale, Mme la Principale Adjointe, une ATTE. Nouvelle occupation : Mme La Gestionnaire. Mme Séré avait fait voter la NAS de Mme Domec en juin mais elle avait oublié de faire revoter les NAS existantes.

### Adopté par

<b>VOTANTS : 20</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 20</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

### *(vote)* 3.5 – Voyages scolaires : voyage au ski

Un voyage à St Lary est prévu du 15 au 19 janvier 2024. Le voyage se déroulera à hauteur de 40 élèves participants. Les élèves dont le règlement ne sera pas fait en totalité ne pourront pas partir et les familles ne seront pas remboursées.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'adopter le budget du voyage
- De donner son accord pour le montant de la participation des familles de 290.00 €
- De donner son accord pour encaisser le don du FSE
- De donner son accord pour encaisser la subvention de la Mairie
- D'adopter la charte du voyage

→ Voyage organisé du 15 au 19 janvier 2024

→ 40 élèves et 6 accompagnateurs

→ 4h de cours de ski prévues

→ 15415,94 euros

- 1200 euros du FSE (le FSE fait un don pour l'ensemble des élèves partants en voyage et pas seulement pour les élèves ayant adhéré au FSE)
- 600 euros de la mairie
- 890 euros de l'UNSS
- 1125,94 euros du collège

→ Participation de 290 euros par famille

- Un débat s'ensuit sur le fait que les dons FSE seront répartis uniformément sur chaque enfant et non pas seulement sur les adhérents au FSE. Tant qu'il s'agit d'un don du FSE au collège, le collège se doit de ne pas établir de ségrégation et d'assurer une utilisation des dons équitables entre élèves. Des craintes sont exprimées par les enseignants que les nombre de cotisations ne s'effondrent.

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 20</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 20</b>
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

#### *(info)* 3.6 – Travaux CD33

Réfection renforcement de la charpente : 350 000 €  
 Mise en sécurité (protection intérieur/extérieur + réfectoire) : 70 000 €  
 Maîtrise d'ouvrage pour travaux charpente : 25 000 €  
 Travaux remplacement menuiseries extérieures 1<sup>e</sup> étage : 30 500 €  
 Réfection de la cuisine (plafond et luminaire) : 11 500 €

#### Manuels scolaires :

Les élèves présents lors de la remise des manuels ont tous reçu leur manuel, les nouveaux arrivants en sixième ont tous leurs livres par contre

- 1 élève de 5<sup>ème</sup> manque manuel espagnol
- 1 élève de 4<sup>ème</sup> manque HG-Anglais-espagnol
- 1 élève de 3<sup>ème</sup> manque français-HG-Maths

#### 4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATIVE :

#### *(info)* 4.1 – Bilan de fonctionnement pédagogique

- Cf bilan de fonctionnement de Mme Séré)
- 2023-2024 747 élèves : perte de 68 élèves en 2 ans
- Suite à la montée des problèmes / conflits liés aux réseaux sociaux et du cyber-harcèlement, les parents demandent de bénéficier de sensibilisation concernant ces questions
- Année 2022-2023 augmentation du nombre d'exclusions de cours. Mme Séré annonce qu'un travail de réflexion autour de cette question sera mis en place avec les 2 CPE et la participation de quelques professeurs volontaires avec comme finalité la mise en place d'un protocole d'exclusions de cours.
- Les mauvais résultats aux examens et sur l'affectation des élèves de 3<sup>ème</sup> amènent le collège à engager un travail de remise en questions concernant les pratiques évaluatives au sein du collège.
- Madame la principale explique les orientations données en pré rentrée, en conseil pédagogique pour apporter des mesures correctives : replacer le niveau du socle commun au niveau où il doit être, ce n'est pas un niveau de compétences de 2<sup>nde</sup> GT, prêter attention aux évaluations trimestrielles des élèves qui rentrent dans le calcul du barème Affelnet surtout ceux qui demandent un LP. Juguler les demandes vers l'apprentissage qui ne constitue pas toujours une voie possible pour l'élève quand il n'arrive pas à trouver un employeur. Une commission d'harmonisation sera créée pour travailler sur les biais d'évaluation et les corriger au moment de la validation du contrôle continu du socle. Concernant les objectifs, ils ont été très clairement établis par la principale : atteindre le niveau de la moyenne départementale de cette année. Les élèves testerins ne sont pas plus bêtes qu'ailleurs et ne doivent plus pâtir de suivre leur scolarité à Henri Dheurle où une norme plus rigoureuse d'évaluation persiste, c'est à leur détriment et les enseignants ne veulent pas porter préjudice aux élèves.
- Les enseignants sont gênés par la commission d'harmonisation qui s'apparente à une remise en question de leur évaluation mais remercie la principale de ne pas avoir « trafiqué » les chiffres comme il leur a été dit que de nombreux autres chefs d'établissement le faisaient. La principale répond que c'est la mesure du respect qu'elle a pour les équipes et que c'est pour cela qu'elle fera ce travail et cette remise en question avec eux. Certaines équipes vont également travailler de concert avec les inspecteurs pédagogiques.

#### *(info)* 4.2 – Actions culturelles 2023-2024

Une annonce rapide pour dire que les demandes d'heures pour l'option théâtre ont été validées et que cela nous permet d'ouvrir l'option en 4<sup>ème</sup>.

*(info)* **4.3 – Protocole de remplacement de courte durée (RCD)**

- Cf PPT de Mme Séré, le principe en est la concertation, le délai de prévenance de 48h, en aucun cas il ne sera fait pression sur les enseignants pour les déclencher en peu de temps sur un remplacement.
- 30 PACTE RCD proposés aux enseignants : 6 PACTES acceptés à ce jour, certains sont en train de réfléchir, il n'est pas impossible que d'autres collègues acceptent prochainement.
- Les enseignants apprécient la chef d'établissement de sa manière de mettre en œuvre le protocole RCD, dans la concertation et la mesure. **Adopté par**

→ <b>VOTANTS : 20</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>POUR : 20</b>
-----------------------	-----------------	----------------------	------------------

*(info)* **4.4 – Constat de rentrée**

Présenté lors du bilan de fonctionnement pédagogique.

**5/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Les bulletins du troisième trimestre ont été publiés tardivement. Les élèves étaient en vacances !

→ *Les bulletins ont été publiés le 8 juillet 2023*

- Qu'en est-il de la formation aux premiers secours ?

→ *Une réunion avec les formateurs est prévue la semaine prochaine. Pas assez de fonds pour indemniser les formateurs pour former tous les élèves.*

→ *Proposition des GQS sur le niveau 5<sup>ème</sup> ?*

- Est-il possible de trouver un accord avec les professeurs pour les devoirs donnés le jour pour le lendemain ? Cela pose problème pour les élèves qui finissent à 17h et qui enchaînent sur une activité sportive. Il est préconisé que nos enfants pratiquent une activité, un grand nombre de clubs proposent leurs activités de 18h à 20h voir plus tard.

→ *Consigne donnée aux enseignants.*

→ *Peu d'enseignants concernés (Mme Séré demande aux parents que les enseignants concernés soient identifiés (pas en CA) car c'est une remarque récurrente qui reste lettre morte.*

→ *Les devoirs / leçons / évaluations sont à prévoir par les enseignants en prenant en compte l'ensemble des matières et le poids des devoirs. Les enseignants soulignent qu'en maths ou en français les élèves sont vus quasiment tous les jours donc les devoirs du jour pour le lendemain peuvent être de finir un ou des exercices non finalisés en cours rien de plus.*

- Le poids des cartables est toujours aussi lourd pour nos enfants

→ *Proposition de mettre un classeur dans certaines matières ? Cela se ferait au détriment des élèves DYS ou TDAH qui ont beaucoup de difficultés à gérer des feuilles éparpillées.*

→ *Réflexion à mener en Conseil Pédagogique pour la rentrée prochaine*

- Les toilettes fermées pendant les intercours ? Les toilettes à l'étage sont toujours fermées ?

→ *Toilettes qui resteront fermées pendant les intercours*

→ *En cas d'urgence les élèves (PAI) peuvent s'adresser à la vie scolaire ou à l'infirmerie et les enseignants font la distinction entre les besoins urgents et non répressibles et la seule envie de se promener et de manquer du cours ?*

→ *Mme Séré fait le constat de la baisse des retards entre les cours et de la baisse des élèves dans les couloirs et réfugiés aux toilettes depuis la fermeture des WC durant les cours, la place des élèves est en cours, ils doivent prendre leur disposition, ils ont à leur portée des toilettes toutes les 2h, cela doit être gérable pour eux.*

- Que sont devenus les élèves de 3ème qui n'avaient pas d'orientation ? Qu'est ce qui va être mis en place cette année pour éviter cette situation ?

→ *27 élèves non affectés à Affelnet 1*

○ *18 élèves affectés à Affelnet 2 et 3 en LP*

○ *2 élèves sans solution*

○ 7 élèves redoublants dans les classes de 3<sup>ème</sup>

- Travail important de la part des professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> dans l'orientation avec les familles et les élèves qui va être renforcé par la mise en place du parcours Avenir depuis la 5<sup>ème</sup> grâce au travail des 2 référentes parcours avenir dont nous sommes dotées cette année : mesdames Madior et Emmanuel Emile. Il s'agit de leur ouvrir des perspectives, d'élargir leur connaissance des métiers afin de les aider à opérer des choix plus clairvoyants en terme d'orientation.
- Aide de la municipalité pour les élèves ayant demandé l'apprentissage, malgré cette aide active des services municipaux des élèves n'ont pas abouti (toiletage canin)
- Mme Séré alerte cependant la communication qui est faite sur l'apprentissage : les élèves peinent à trouver des patrons qui sont de plus en plus réticents quant à l'embauche de jeunes, cela ne constitue pas une solution et une voie sans embuche à 14ans.

- Cette année encore il manque des manuels. A ce jour, il me semble que certains sont arrivés. Est-ce que tous les élèves ont leurs manuels ?

- Les élèves présents lors de la remise des manuels ont tous reçu leur manuel, les nouveaux arrivants en sixième ont tous leurs livres par contre
  - 1 élève de 5<sup>ème</sup> manque manuel espagnol
  - 1 élève de 4<sup>ème</sup> manque HG-Anglais-espagnol
  - 1 élève de 3<sup>ème</sup> manque français-HG-Maths

- Le gouvernement a annoncé que les professeurs absents seraient remplacés (Dans la pratique) Si le prof est annoncé absent, devons-nous envoyer notre enfant en cours (lors d'une première heure de la journée) avec l'espoir qu'il soit remplacé ?

- Cf réponses dans la partie PACTE RCD

- Campagne de vaccination au collège ? Des parents ont reçu un courrier à propos d'une campagne vaccinale au collège.

- Tous les élèves de 5<sup>ème</sup> sont éligibles. Les familles ont été destinataires d'un questionnaire sur la volonté de faire vacciner son enfant
- Pôle Santé destinataire des réponses des parents
- L'établissement aura connaissance des élèves souhaitant se vacciner 2 jours avant la campagne
- Les parents remercient l'intervention de l'infirmière, Mme Lafarie, dans les classes, ce qui a permis aux élèves d'avoir les informations quant à cette vaccination.

Mme la Principale remercie tous les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h40.

---